



15 février 2021

(21-1264)

Page: 1/1

**Comité des sauvegardes**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 12:6 DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

La communication ci-après, datée du 12 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis.

---

Conformément à l'article 12:6 de l'Accord sur les sauvegardes, le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis notifie que Saint-Kitts-et-Nevis n'a aucune loi, réglementation ou procédure administrative relative aux mesures de sauvegarde.

---